

FEUILLE DU JOUR

DU 15 MARS 1848.



Nous avons dit hier que le plus urgent en ce qui touche les promesses d'organisation du travail, c'était le soulagement à donner aux ouvriers. Aujourd'hui, en attendant que l'Etat puisse réaliser les espérances légitimes des travailleurs, nous leur ferons observer que le premier, le plus digne et le plus efficace soulagement, c'est l'ordre, la reprise des travaux et la tranquillité, dont le rétablissement complet importe au pays tout entier et à son commerce.

On crie contre les capitaux qui se retirent, contre l'argent qui a peur, et l'on accuse la finance d'un malheur dont elle subit les conséquences plus cruellement que personne. Ce ne sont point les capitaux ni le numéraire qui disparaissent; c'est le crédit, cette multiplication féconde, c'est la confiance, cette mère de la prospérité, qui sont un moment ébranlés par le contre-coup inévitable d'un changement de gouvernement.

Pour faire disparaître ces difficultés, ce n'est point l'intervention légale, ce ne sont point des mesures exceptionnelles, attentatoires à la liberté, qu'il faut prendre. Non; moins on imposera d'obligations à l'industrie, plus elle accomplira rapidement sa réaction vers l'activité, qui est son élément, non pas seulement de succès, mais de vie.

Du travail, voilà ce que doivent demander aujourd'hui nos ouvriers; du travail, voilà ce que la tranquillité seule peut leur donner. Le temps est passé des fausses promesses; ils savent bien qu'ils peuvent se reposer, pour l'amélioration ultérieure de leur sort, sur l'Assemblée nationale. Qu'ils attendent donc avec calme, et qu'ils sacrifient au bien public quelques jours d'une légitime impatience.

C'est rapetisser la question que de la renfermer dans le débat d'un tarif; au lieu d'une solution, cela ne créerait qu'un nouvel embarras. En effet, le bien-être de l'ouvrier dépend autant de ce qu'il dépense que de ce qu'il gagne; or, son gain est limité par la concurrence étrangère plus que par le bénéfice du négociant; c'est là le côté brûlant de la question: il faut étudier l'autre. Diminuer les dépenses et accroître le bien-être, voilà ce que produiront l'abolition des octrois sur les objets de grande consommation, et l'abolition des impôts personnels pour les ouvriers; l'instruction gratuite allégera aussi le fardeau des travailleurs pères de famille; et une fois entré dans cette voie, le gouvernement trouvera d'importantes réformes à effectuer, qui amélioreront le sort de la classe ouvrière sans porter violemment atteinte à la libre mais raisonnable fixation des salaires.

Toutes ces questions ne peuvent s'étudier ni se débattre dans le tumulte de la rue, et dans les agitations d'une oisiveté préméditée. Il faut, nous le répétons, du calme et de l'ordre, et si l'intérêt personnel de notre population ouvrière était insuffisant pour lui faire comprendre la nécessité de reprendre son travail quotidien, nous en appellerions à son patriotisme, sentiment vivace chez elle plus que partout ailleurs, et dont elle n'a jamais méconnu la voie.

La France marche à la tête des nations industrielles pour la production des étoffes de soie; mais cette supériorité lui est vivement contestée. Elle doit lutter avec la Suisse, l'Allemagne, l'Italie et l'Angleterre; or, une perturbation dans notre fabrique, est un avantage immense pour les étrangers. Ils profitent de nos fautes, ils utilisent notre inaction, ils sollicitent les acheteurs pendant que nous nous débattons entre nous, et ils font invasion sur des marchés dont notre absence leur concède le monopole. Ils ne faut pas que nos produits soient placés dans une condition inférieure; il ne faut pas que la consommation, détournée loin de nos manufactures, réponde un jour à nos sollicitations: « C'est trop tard. » Il ne faut pas que cent mille ouvriers manquent de leur travail ordinaire. L'avènement de la République ne doit pas coûter à notre ville la couronne qu'elle a conquise dans le monde commercial, et pour eux, pour Lyon, pour la France surtout, les ouvriers entendront notre appel, écouteront nos conseils si bien d'accord avec les nobles sentiments que nous leur connaissons.

Séance de la Commission du Gouvernement pour les travailleurs.

Vendredi à eu lieu, dans la salle de l'an-

cienne patrie, au Luxembourg, la réunion générale des diverses corporations de Paris, au nombre d'environ 250. Nul tumulte, nulle confusion, comme l'exemple en a été donné souvent dans la même enceinte ou dans une autre. Dès que M. Louis Blanc monte à la tribune, le plus religieux silence s'établit, et jusqu'à la fin de son discours il n'y a d'autre interruption que celle des applaudissements. L'effet produit par ses paroles a été immense. M. Louis Blanc s'est exprimé ainsi:

« Elus du travail, représentants de ceux qui produisent et qui souffrent, mes concitoyens, mes frères,

« En vous voyant réunis dans cette enceinte que le privilège avait choisie pour son sanctuaire, dans cette enceinte où l'on a fait tant de lois sans vous, malgré vous, contre vous, je ne puis me défendre d'une émotion profonde. A ces mêmes places où brillaient des habits brodés, voici des vestes que le travail a noblement usées, que peut-être ont déchirées de récents combats.

« Vous vous le rappelez: du haut de la tribune où je parle, un tribun des aristocraties évoquait naguère contre l'idée républicaine les plus sinistres puissances du passé, et à sa voix les pairs de France se levèrent dans un indicible transport; des législateurs à têtes blanches déployèrent des passions qu'on croyait endormies et glacées. Ici même la République de nos pères fut maudite; l'on osa défendre la République à nos enfants, et toutes les mains se levèrent pour jurer haine à l'avenir.

« Eh bien! le provocateur, au bout de quelques jours, avait disparu. Où sont-ils maintenant? Tout le monde l'ignore, et à leur place, c'est vous qui siègez, élus du travail. Voilà comment l'avenir a répondu. (Applaudissements unanimes.)

« Voilà comment l'avenir a répondu: Oui, il y a quelques jours, certains hommes, défenseurs du peuple, étaient calomniés à cause de lui. On disait qu'ils étaient des factieux, des hommes impossibles; qu'ils étaient des rêveurs. Eh bien! il s'est trouvé, grâce à la victoire du peuple et à son courage, que ceux qu'on appelait des factieux sont maintenant chargés de la responsabilité de l'ordre. (Bravos prolongés.)

« Il s'est trouvé que ceux qu'on appelait des rêveurs ont maintenant en mains le maniement de la société. Les hommes impossibles sont devenus tout-à-coup les hommes nécessaires. On les dénouçait comme le sapôtre systématique de la terreur; or, le jour de la révolution les a poussés aux affaires, qu'ont-ils fait? Ils ont aboli la peine de mort, et leur plus chère espérance est de pouvoir vous conduire un jour sur la place publique, et là, dans l'éclat d'une fête nationale, de vous inviter à détruire jusqu'aux derniers vestiges de l'échafaud. (Applaudissements immenses.)

« Grâce vous soient rendues, à vous, délégués du peuple, par qui sont devenues possibles ces grandes choses; grâce vous soient rendues; par vous, la France redeviendra ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être. Elle se mettra de nouveau à la tête du mouvement de l'Europe, et, quand la famille française aura été constituée, cette famille deviendra celle du monde. (Acclamations. Cris: Nous le jurons! nous le jurons!)

« Je sais, mes amis, vous me permettez ce mot, n'est-ce pas? (De toutes parts: Oui! oui!) je sais qu'il ne faut pas flatter le peuple; laissons les courtisans à la souveraineté des rois, parce que cette souveraineté repose sur la bassesse et le mensonge. (Bravo! bravo!) On ne doit au peuple que la justice et la vérité.

« Il m'est impossible, quoique vous soyez les délégués du peuple, de ne pas dire que la conduite du peuple, cette fois, a été admirable. Je le dis parce que je parle en homme libre, et que je n'aurais pas craint, si le peuple eût été injuste ou violent, de le servir contre lui-même, et il faut le dire bien haut pour qu'on sache en Europe ce que c'est que le peuple français quand il se lève avec l'idée républicaine dans l'esprit et le principe de fraternité dans le cœur.

Oui, le peuple a été admirable, non par le courage seulement, mais par la résignation, qui est le courage de la douleur. Des hommes sont venus ici, la pâleur sur le front, ayant faim, demandant du travail qu'on ne pouvait pas leur donner, et quand nous leur avons répondu douloureusement: Attendez encore! nous les avons vus se retirer avec calme, dans le plus grand ordre, en criant: Vive la République!

« Voilà ce qui ne saurait être dit sans larmes, voilà ce qui est digne d'une admiration éternelle!»

L'assemblée entière crie, par un mouvement spontané: Vive le Peuple!

« Les questions à résoudre ne sont malheureusement pas faciles. En touchant à un seul abus, on les menace tous. D'une extrémité de la société à l'autre, le mal forme comme une chaîne dont il n'est pas possible d'ébranler un anneau sans que toute la chaîne s'agite. Voilà la difficulté de la situation, et elle n'est pas médiocre.

« Pour vous en donner un exemple frappant, le lendemain de la Révolution, qu'a demandé le peuple? la diminution des heures de travail; récla-

mation touchante, fondée sur des considérants héroïques. Nous demandons, a dit le peuple, une diminution des heures de travail pour qu'il y ait plus d'emplois à donner à nos frères qui en manquent, et pour que l'ouvrier ait une heure, au moins une heure, pour vivre de la vie de l'intelligence et du cœur. (Explosion d'applaudissements.)

« Voilà ce qui nous a été dit, et sur-le-champ, sans hésitation cette fois, après avoir pesé franchement avec le cœur la portée d'un pareil acte, nous avons dit: Il faut que cela soit, cela sera; advenue que pourra! (nouveaux applaudissements); si ce progrès s'accomplit, il faudra qu'un jour, dans la répartition des heures du travail, l'intelligence et le cœur aient une plus grande part que le corps, parce que la meilleure partie de l'homme c'est son intelligence et son cœur. (Bravos et applaudissements.)

« Mais quoi! diminuer les heures de travail, n'est-ce point porter atteinte à la production, pousser au renchérissement des produits, resserrer la consommation, courir risque d'assurer, sur nos marchés, aux produits du dehors, une supériorité qui, en fin de compte, pourrait tourner contre l'ouvrier lui-même? Ne dissimulons rien: c'est là une objection qui a quelque chose de fort sérieux. Elle prouve que les travailleurs ont intérêt à apporter de la mesure dans leurs réclamations les plus légitimes; elle prouve que, pour être promptement réalisables, les vœux populaires ne doivent pas être trop impatients; elle montre enfin jusqu'à quel point, dans l'organisation économique actuelle, tout progrès partiel est difficilement réalisable.

« Que d'exemples ne pourrais-je pas en fournir? Vous savez quelle concurrence meurtrière et immorale les machines font au travail humain, et combien de fois, instrument de luttes aux mains d'un seul homme, elles ont chassé de l'atelier ceux à qui le travail donnait du pain. Les machines sont un progrès pourtant. D'où vient donc cette tragique anomalie? Elle vient de ce qu'au sein de l'anarchie industrielle qui règne aujourd'hui, et par suite de la division des intérêts, tout se transforme naturellement en arme de combat. Que l'individualisme soit remplacé par l'association; et l'emploi des machines devient aussitôt un bienfait immense, parce que, dans ce cas, elles profitent à tous, et suppléent au travail sans supprimer le travailleur. (Bravo! bravo!)

« Vous le voyez, les questions que nous avons à étudier veulent être examinées dans leur ensemble. Ce qui est à chercher après-demain, demain, dans une heure, c'est le moyen de réaliser l'association, de faire triompher le grand principe de la solidarité des intérêts. Cette solidarité, il faut la faire passer dans le bien, car elle existe dans le mal. La société est semblable au corps humain, où une jambe malade interdit tout exercice à la jambe saine. Un lien invisible, mais réel et fatal, unit l'oppressé à la misère de l'opprimé. Oui, le moment vient tôt ou tard où cette solidarité éclate en expiations terribles.

« Qu'est devenu le roi de France, il y a quinze jours? qu'il s'en inquiète? Il s'est enfui dans un état misérable... Je m'arrête, sachant bien qu'il faut respecter le malheur. Et toutefois, quand le malheur est à ce point mérité, il est bon qu'il serve d'enseignement. A ceux qui souffrent d'un malheur injuste, à ceux-là surtout notre fraternelle pitié, une pitié immense! Revenons à plaider la cause des pauvres, c'est, on ne le répétera jamais trop, plaider la cause des riches, c'est défendre l'intérêt universel! Aussi, ne sommes-nous ici les hommes d'aucune faction. Nous aimons la patrie, nous l'adorons, nous avons résolu de la servir dans l'union de tous ses enfants.

« Voilà sous l'empire de quels sentiments a été constituée la commission de gouvernement pour les travailleurs. On s'est dit que le temps est venu pour les hommes qui auraient l'audace de vouloir commander aux autres hommes, de s'absoudre à force de se rendre utiles, on s'est dit qu'il fallait enfin donner au pouvoir cette définition: Gouverner, c'est se dévouer.

« Vous l'avouerez-je, mes amis? Quand on m'a nommé président de cette commission, mon cœur, quelque effrayante que fût la tâche à remplir, a tressailli de joie et d'orgueil. J'allais donc me trouver au milieu de ces travailleurs dont le sort avait été l'objet de mes préoccupations les plus chères! J'allais pouvoir travailler à côté d'eux, avec eux, à la réalisation des idées que jusqu'alors je n'avais pu que confier à des livres, sans savoir si elles triompheraient jamais! Oui, j'en conviens, j'ai eu un moment d'immense orgueil. Si c'est un tort, pardonnez-le-moi: c'est le bonheur de ma vie. (Vives acclamations. — Cris: Vive Louis Blanc!)

« Maintenant, laissez-moi vous dire le véritable caractère de la mission qui nous a été confiée: Etudier avec soin, avec amour, les questions qui touchent à l'amélioration soit morale, soit matérielle de votre sort; formuler les solutions en projets de loi qui, après approbation du gouvernement provisoire, seraient soumis aux délibérations de l'Assemblée nationale, tel est le but de la commission du gouvernement pour les travailleurs.

« Ai-je besoin d'ajouter combien sera auguste une assemblée devant laquelle auront été portés les plus grands intérêts qui aient jamais ému les hommes? Car, c'est de l'abolition même de l'esclavage qu'il s'agira: esclavage de la pauvreté, de l'ignorance, du mal; esclavage du travailleur, qui n'a pas d'asile pour son vieux père; de la fille du peuple qui, à seize ans, s'abandonne pour vivre; de l'enfant du peuple qu'on ensevelit, à dix ou douze ans, dans une filature empestée? Tout cela est-il tellement conforme à la nature des choses, qu'il y ait folie à croire que tout cela doit changer un jour? Qui oserait le prétendre et blasphémer ainsi le progrès? Si la société est mal faite, refaites-la; abolissez l'esclavage! (Acclamations bruyantes.)

« Mais, encore une fois, rien de plus difficile, rien qui exige des méditations plus profondes, une prudence plus attentive. La précipitation ici pourrait être mortelle, et pour aborder de tels problèmes, ce n'est pas trop de la réunion de tous les efforts, de toutes les lumières, de toutes les bonnes volontés.

« De là, mes amis, l'appel que nous vous faisons, de manière que nous arrivions à étudier tous en famille.

« Vous êtes ici trop nombreux, vous le sentez bien, pour que votre concours permanent, quotidien, soit possible. Une commission n'avance rapidement dans ses travaux qu'à la condition d'avoir un nombre restreint de membres. Nous ne pourrions donc que donner communication, d'intervalle en intervalle, à l'assemblée des délégués, de chaque résultat important de nos travaux. (Oui! oui! — Très-bien!)

« Quand il s'agira d'une question spéciale relative aux ouvriers de telle ou telle profession, nous nous mettrons en rapport avec les délégués de cette profession. (De toutes parts: C'est cela!)

« Enfin, pour que votre pensée soit toujours présente, toujours vivante au milieu de nous, je vous prie de désigner dix d'entre vous, lesquels composeront un comité qui, d'une manière active, permanente, vous aidera dans nos recherches et nous dira vos souffrances, vos réclamations, vos vœux. (Bravo! bravo!)

« Un délégué: Ces dix délégués doivent-ils représenter toute l'assemblée?

« Le citoyen président: Ils formeraient un comité que vous nommeriez entre vous délégués.

« Un membre: Voici un moyen très-simple de nommer ce comité: Nous sommes tous ici des délégués nommés par les corporations des travailleurs. Nous sommes tous frères. Eh bien, pour éviter toute confusion et toute contestation, que le sort prononce entre nous, que des noms tirés au sort composent le comité.

« M. Louis Blanc: Le moyen est excellent et des plus honorables pour les sentiments de tous. (Ouf! ouf!) Eh bien! un scrutin aura lieu séance tenante.

« Nous avons donc commencé nos travaux.

« Nous allons les continuer avec la plus grande activité, et je n'ai pas besoin d'ajouter avec le plus grand dévouement; vous concevez bien que les hommes qui se sont donné la rude tâche de conduire les affaires dans un moment si difficile, où il y a tant d'obstacles à vaincre et tant d'ennemis implacables à se faire, ont dû avoir une conviction bien profonde, une résolution bien ferme; cette résolution, elle est arrêtée dans notre esprit, cette conviction, elle est inébranlable dans notre âme. Nous allons donc commencer nos travaux avec votre concours, avec votre appui, à l'aide de vos lumières.

« Voilà ce qu'il m'est bien doux de pouvoir proclamer. Nous avons du reste, une belle mission à remplir; le temps des violences est passé, jo l'espère.

« Dans la première révolution, nos pères ont été grands; ils ont été héroïques; ils ont épuisé toute l'amertume de l'œuvre que nous avons, nous, à poursuivre par la science et par l'étude. La fermeté, soyez-en sûrs, ne nous manquera pas; la patience ne nous manquera pas non plus.

« Dieu et le peuple aidant, nous irons devant nous, sans vaine frayeur des difficultés, sans fatigue au choc des obstacles, sans crainte devant les ennemis de la chose publique; et en croyant au progrès d'une foi résolue, en rendant à la justice cet hommage qu'il est impossible que son règne n'arrive pas, nous parviendrons à fonder sur des bases inébranlables notre grande et chère République! (Applaudissements universels.)

« M. Louis Blanc, appelé au dehors par des affaires urgentes: « Permettez-moi de vous quitter maintenant; mais au revoir, c'est-à-dire: au premier grand problème à résoudre, au premier acte patriotique à accomplir. Ici le rendez-vous! »

« (Toute la salle est debout; des ouvriers versent des larmes, en proie à une émotion inexprimable.)

« Aussitôt après le départ du président, on procède au scrutin pour la formation du comité permanent de dix membres. Une urne est portée de banc en banc par un huissier. Chaque membre de l'assemblée y dépose un bulletin portant son nom et son adresse. Quand tous les noms sont réunis dans l'urne, un membre du bureau, M. Vidal les

mêle longtemps, puis dix noms sont successivement tirés.

« M. Vidal ayant exprimé le désir que le tirage se fit par les mains d'un membre de l'assemblée, les cris de : Non ! non ! le bureau ! se font entendre dans toute la salle. M. Vidal propose alors que deux membres se placent à ses côtés pour contrôler l'opération; cette proposition est également repoussée à l'unanimité : Non ! non ! Le mot de confiance est dans toutes les bouches.

« Le sort ayant désigné plusieurs délégués de la même corporation, les membres dont la profession se trouvait déjà représentée ont renoncé avec une fraternelle abnégation à leur droit d'entrer dans le comité, afin que le plus grand nombre possible de corporations y eussent des représentants.

« L'assemblée s'écoule dans le plus grand ordre, en demandant que le discours soit imprimé à un grand nombre d'exemplaires et distribué à leurs camarades qui n'ont pu l'entendre. »

Paris, 13 mars 1848.

On lit dans le *Moniteur universel*, journal officiel de la République française :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté. — Egalité. — Fraternité.

Le Gouvernement provisoire a pris, sous la date du 10 mars courant, l'arrêté suivant :

Considérant que les réfugiés polonais, animés du désir de prouver leur reconnaissance et leur dévouement pour la France, leur seconde patrie, demandent à être réunis en légion à l'effet de servir, conjointement avec les Français, la cause de l'ordre et de la liberté;

Considérant qu'une pareille offre, faite au nom de ce peuple, qui a déjà fourni à la France tant de fidèles compagnons d'armes et de gloire, doit être accueillie avec empressement par un gouvernement fondé sur les sympathies nationales et résolu à s'appuyer constamment sur elles, sympathies toujours si vives en faveur de la Pologne,

Arrête ce qui suit :

Art. 1^{er}. Il sera formé immédiatement une légion polonaise qui sera sous les ordres du ministre de la guerre.

Art. 2. Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

(*Suivent les signatures des membres du Gouvernement.*)

COMMISSION DU GOUVERNEMENT POUR LES TRAVAILLEURS.

Considérant que les ouvriers des différentes professions ont nommé des délégués pour soutenir leurs intérêts;

Qu'il est juste qu'à leur tour les délégués des patrons ou chefs d'industrie soient convoqués;

Considérant que le rapprochement des conditions et un loyal examen des droits, des devoirs de chacun, amèneront naturellement, par le fraternel accord des volontés, les solutions les plus désirables, parce qu'au fond tous les intérêts sont solidaires :

Le président et vice-président de la commission du Gouvernement pour les travailleurs font savoir que la réunion des délégués choisis par les patrons ou chefs d'industrie, au nombre de trois par chaque profession, aura lieu vendredi prochain, 17 mars, à midi, au palais du Luxembourg.

En conséquence, les délégués des chefs d'industrie sont invités à justifier de leurs pouvoirs avant le jour de la convocation.

Le 11 mars 1848.

Les président et vice-président de la commission du Gouvernement provisoire pour les travailleurs,

LOUIS BLANC, ALBERT.

— Les modifications que vient d'introduire le général Subervic dans l'organisation et la composition de l'administration centrale de la guerre, ont permis déjà de réaliser des économies importantes; d'autres mesures de la même nature sont en cours d'exécution dans ce ministère.

C'est ainsi que le ministre, passant en revue les diverses branches du service qui constituent l'ensemble de l'administration de l'armée, fera rentrer les dépenses dans les limites d'où elles n'auraient jamais dû sortir.

En cela, comme en toutes choses, il ne faut pas trop se presser; il ne faut pas, pour remédier à un inconvénient, tomber dans un autre plus grave encore.

Les partisans d'une économie si désirable ne doivent pas oublier cependant qu'il est indispensable d'accorder quelque temps pour arriver à une amélioration aussi complète que possible.

— Un spéculateur, ancien agent de change, vient d'envoyer à M. le ministre des finances un nouveau plan destiné à assurer la réalisation complète de l'emprunt national au pair, pour le cas où l'on éprouverait des difficultés à se procurer le capital de 100 millions. Il propose de faire cet emprunt à 6 0/0 rem-

boursable en un certain nombre d'annuités, et garanti par les bois de l'Etat et par les biens de l'ancienne liste civile, qui seraient mis successivement en vente afin de pourvoir au remboursement des obligations.

— M^{me} Decazes a formé, dès le lendemain de la révolution de février, une demande en séparation de biens.

— Un des traits de la physionomie actuelle est l'affluence des solliciteurs dans toutes les antichambres officielles. En moins d'une semaine, quatre mille demandes d'emploi sont arrivées à la direction des postes. M. Crémieux a reçu, trois jours après son installation au département de la justice, 3,000 lettres ayant le même objet. Un autre ministre racontait que chaque place, même la plus minime de son ressort, avait éveillé la convoitise d'une certaine de personnes au moins, que ses bureaux avaient journellement à éconduire. C'est une reproduction en proportions grossies peut-être de cette déplorable curée qui suivit la révolution de Juillet, et contribua certainement à la faire avorter.

— Le mercredi 23 février, vers midi, Louis-Philippe présidait aux Tuileries le conseil des ministres. M. Dupin aîné se présente au château et pénètre dans les appartements jusqu'au salon qui précédait immédiatement celui où les ministres étaient assemblés. Il ne pouvait y entrer. Il fait passer au roi, par un aide-de-camp, un billet pour lui dire qu'il désirait très-vivement lui parler à l'instant même. Louis-Philippe vint aussitôt trouver M. Dupin; celui-ci rend compte de l'état des choses : il craint que la gravité de la situation ne soit ni connue ni appréciée. Il affirme que l'état de Paris est très-menaçant. « Cela, ajouta-t-il, ressemble plutôt à une révolution qu'à une émeute. On ne saurait faire trop promptement et sans marchander de sérieuses concessions. Le ministère n'est plus possible sans tout compromettre. » M. Dupin supplie le roi d'écouter ses conseils. Il ne cachait rien du danger qui lui paraît de plus en plus imminent. Louis-Philippe avait écouté en fixant sur M. Dupin ce regard sardonique et confiant en lui-même qui lui était habituel. Lorsque M. Dupin eut fini de parler, il approcha son visage du sien, lui jeta un dernier regard, froid, moqueur et interrogateur, comme pour se plaindre d'avoir été dérangé pour si peu de chose et pour s'informer si tout est dit; puis, après avoir attendu quelques secondes, il tourna le dos brusquement au malheureux conseiller, et rentra, sans avoir prononcé une seule parole, dans la salle du conseil. Ce ne fut que plus tard, après la démarche faite aux Tuileries par un bataillon de la seconde légion, et lorsqu'il eut reçu une députation des colonels de la garde nationale qui vinrent lui dire qu'on ne pouvait plus compter sur les légions tant que M. Guizot serait ministre, que Louis-Philippe se décida à demander aux membres du cabinet leurs démissions.

— On a trouvé au ministère de la guerre un nombre considérable de lettres adressées aux derniers ministres par le duc de Nemours. Dans toutes, le régent en expectative recommandait de choisir pour les postes importants dans l'armée les officiers supérieurs qui avaient fait partie, comme aides-de-camp ou officiers d'ordonnance, de la maison du roi et des princes, et qui restaient attachés au château. « On ne saurait trop, disait-il, avoir à la tête des corps des hommes dévoués et sur l'énergie de qui on puisse compter pour faire face aux difficultés d'une crise qui peut n'être pas éloignée. » Le duc de Nemours faisait ainsi allusion à la mort de Louis-Philippe et à son avènement à la régence. Il semblait se rendre compte à lui-même de son impopularité, et il voulait prendre ses précautions en se préparant, avec une armée à sa disposition, à la lutte qu'il aurait à soutenir contre l'opinion publique.

— Un grand nombre de russes ont quitté la France pour se rendre en Angleterre. Ils ont adopté ce parti par suite du refus qui leur a été fait par leur chargé d'affaires de leur donner des passeports pour l'Allemagne et pour l'Italie.

— On annonce que le Gouvernement provisoire s'occupe en ce moment d'un projet de décret pour la fondation d'une banque immobilière.

— M. d'Argout, gouverneur de la banque de France, a reçu du Gouvernement provisoire une lettre dans laquelle il remercie la banque de la conduite qu'elle a tenue en secourant le commerce de Paris, par des escomptes nombreux au milieu de la gravité des circonstances actuelles.

— Les notaires et officiers ministériels signent en ce moment une pétition dans laquelle ils demandent que l'abolition des offices n'ait lieu que par voie d'extinction.

— M. Arago, ministre de la marine, va dit-on, faire une tournée dans les ports de mer.

— Les candidatures à l'Assemblée constituante commencent à se produire. Parmi les anciens députés, quatre ont déjà publié leur programme. Ce sont : Messieurs, Gustave de Beaumont, Billaut, Larochejacquelin, Emile Girardin.

Ces Messieurs discutent peu la question de forme gouvernementale et sont disposés à accepter franchement la République si la Constituante veut que la France soit République ils se préoccupent avant tout de la question grave de l'organisation du travail.

— Un comité électoral exclusivement composé d'ouvriers de toutes les professions s'est formé et a pour mission de préparer des candidatures purement industrielles. Tous les ouvriers ont pris entre eux l'engagement de ne se faire représenter à la Constituante que par des industriels.

— L'ordre a été envoyé à Brest, d'armer immédiatement les forts de la rade pour mettre la ville et le port à l'abri d'un coup de main et même de toute attaque plus sérieuse. Quarante artilleurs de la marine ont quitté Brest le 8 mars, pour mettre cet ordre à exécution.

— M. Clésinger, le statuaire, qui se trouve dans les Pyrénées, vient d'écrire qu'il s'empresse de revenir à Paris pour exécuter une statue colossale de la Liberté brisant les chaînes de l'esclavage.

— Une solennité extraordinaire est annoncée au théâtre de la Nation (l'Opéra). Il est question de faire exécuter sur la grande scène de l'Académie nationale de musique le *Chant du Départ*, comme cet hymne patriotique fut exécuté par l'orchestre et les chœurs du Conservatoire en 1794, dans la fête nationale qui célébrait la prise de la Bastille. On sait que chaque couplet est chanté par un personnage différent : un député, une mère de famille, deux vieillards, un enfant, une épouse, une jeune fille, trois guerriers; le refrain est répété en chœurs. Le chef-d'œuvre lyrique de Chénier prendrait ainsi tout l'intérêt d'un drame avec une mise en scène des plus imposantes.

— Le sultan prend un vif intérêt à l'achèvement du théâtre de Péra, qui rivalisera de grandeur et de magnificence avec les plus belles salles de spectacle de Paris et de Londres. Abdul Medjid y aura sa loge, et il a permis que son chiffre impérial soit placé au-dessus de la principale porte d'entrée.

La largeur du parterre est de 48 pieds, sa largeur de 46. La scène a cinquante pieds de profondeur sur une largeur de 150. La hauteur du plancher, du parterre au plafond est de 45 pieds. Les loges sont au nombre de 75, sur un triple rang qui couronne une galerie. La loge du sultan se trouve placée au centre et donne sur un salon qui sera somptueusement meublé et décoré.

Le théâtre sera ouvert l'hiver prochain. C'est M. Dandoire, de Paris, qui l'a pris à bail.

— M. Teste, qui avait quitté la prison de la Conciergerie pendant les événements de février, a été trouvé hier à son domicile, par le chef de la police de sûreté qui l'a réintégré dans son logement à la Conciergerie, au milieu de ses livres, papiers et des travaux commencés depuis sa captivité. L'ex-ministre faisait tranquillement ses dispositions pour entrer dans la maison de santé du docteur Puzin, à Chaillot, où il avait, depuis plusieurs mois, demandé à être transféré.

— Aujourd'hui, à deux heures, a été promenée dans Paris une statue en plâtre dite de la République, couronnée de chêne et de lauriers. Le cortège est précédé d'un tambour et d'un drapeau, et chacun fait entendre à l'envi des chants patriotiques.

— Les bureaux de la caisse d'épargne ont été assiégés de bonne heure par une foule de déposants qui venaient retirer tout ce que le décret d'avant-hier tient à leur disposition. Jamais affluence plus considérable n'a été signalée depuis l'existence de cet établissement.

— Au nom du peuple Français, le ministre de la guerre arrête :

Art. 1^{er}. Sont nommés : *Président* au tribunal de commerce d'Alger, le citoyen Burnichon. — *Juges* : les citoyens Suquet, Lichtlin, Alphandery, Coupot, Gabriel, Bellois, Cœur-de-Roi, Tiron, Lechêne, Pourchon.

Juges-suppléants : les citoyens Caobb, Charpentier, Wacot, Viliers, Ménager, Bonnet, Sidia-Levy-Valensin.

Les fonctions conférées par l'article précédent, seront exercées pendant deux ans par les citoyens : Burnichon, Suquet, Lichtlin, Alphandery, Coupot, Gabriel, Caobb, Charpen-

tier, Wacot; et pendant un an par les citoyens Bellois, Cœur-de-Roi, Tiron, Lechêne, Pourchon, Viliers, Boumot, et Sidia-Levy-Valensin. Ce 7 mars 1848.

Signé SUBERVIC.

— On nous annonce à l'instant que la statue de la Liberté a été présentée à l'église de Notre-Dame des Victoires, où le clergé, ayant à sa tête l'abbé Deschenet, est venu la recevoir et la bénir en grande pompe.

NOUVELLES LOCALES.

Les phalanstériens de Lyon avaient réuni hier au soir une assemblée nombreuse, dans la grande salle de la Rotonde, aux Brotteaux. Cette réunion a été des plus intéressantes; MM. Coignet et Sain ont été vivement applaudis pour les bonnes choses qu'ils ont dites, pour les vérités qu'ils ont fait entendre. Nous ne voulons point juger le mérite du système de Fourier, ou signaler ses défauts; il faudrait pour cela un temps et un espace qui nous manquent aujourd'hui.

M. Coignet qui s'était chargé, hier, de signaler les vices de notre organisation industrielle et commerciale, doit exposer, ce soir, à huit heures, en séance publique, dans la grande salle de la Faculté des sciences, sous la voûte du Collège, les avantages du système de l'association proposée par Fourier.

On sait que les phalanstériens demandent au gouvernement provisoire, l'autorisation et l'appui nécessaires pour faire une expérience concluante et sur une échelle suffisante, de leurs théories et de leurs idées.

— Quelques journaux ont annoncé que M. Louis Blanc allait partir pour Lyon. Cette nouvelle est complètement inexacte.

— Un incendie considérable a éclaté, hier au soir, à six heures, à la montée Rey, sur le versant oriental du plateau de la Croix-Rousse. Les flammes, excitées par un vent du nord assez violent, avaient pris pendant quelques instants un développement de nature à inspirer de vives alarmes. On a pu heureusement en circonscrire les effets. Deux maisons habitées par des ouvriers en soie, ont été cependant entièrement consumées.

— Le quartier de la Peyrollerie a été assez vivement ému, hier au soir, à neuf heures, par un événement dont on n'a pas tardé à reconnaître cependant le peu de gravité.

Plusieurs individus étaient entrés par le toit, dans le grenier d'une maison située sur le quai. Le bruit causé par le dérangements de quelques tuiles et la fracture d'une porte légère, ayant donné l'éveil, la garde nationale fut immédiatement mandée pour arrêter ces individus. Des recherches minutieuses ayant été faites dans les greniers signalés par les habitants de la maison, on ne tarda pas à mettre la main sur plusieurs jeunes gens qui appartiennent, nous assure-t-on, à la garde mobile, et qui étaient descendus, au risque de se tuer, de leur caserne située sur le revers de la colline qui domine à pic, en cet endroit, les habitations du quai de la Peyrollerie, afin sans doute de jouir de quelques instants de liberté. Ces jeunes gens auront sans doute été réintégrés purement et simplement dans leur caserne.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE. — PRUSSE. — Berlin, 5 mars. — Aujourd'hui les ministres ont tenu conseil, et ils ont décidé que les réserves des 7^e et 8^e corps d'armée devaient rejoindre leur drapeau, (mais pas encore la Landwehr), toute la réserve sera successivement mobilisée.

— Les journaux allemands n'ont pas encore annoncé officiellement la retraite du prince de Metternich. Cependant il est positif qu'il a donné sa démission, et voici les détails qui ont été reçus à Paris, par un diplomate allemand sur les circonstances qui l'ont décidé à quitter la carrière diplomatique.

Le prince s'était déclaré favorable à des concessions en Lombardie aussi bien qu'en Bohême et en Hongrie. Il engageait surtout à faire sans retard des concessions décisives à la Lombardie. Son avis n'a pas trouvé d'appui auprès des membres du cabinet autrichien et dans le dernier conseil auquel il a assisté après avoir vainement cherché à convaincre ses collègues, il a déclaré qu'il était trop avancé dans la vie pour pouvoir lutter contre les difficultés qui devaient surgir à la suite d'une politique de coercition. Cependant le prince n'avait pas encore donné sa démission, lorsque le même soir il se rendit au théâtre. Pendant la représentation, un des personnages ayant dit qu'il fallait se débarrasser des ministres, ces paroles furent accueillies par des applaudissements frénétiques, et la salle entière tourna les yeux dans la loge du vieux diplomate. Cette scène l'a, dit-on, beaucoup affecté, et il s'est retiré presque aussitôt et dès le lendemain il a offert sa démission à l'Empereur.